



ID DE POLITIQUE	OP-V-01	SUJET	RÉCOMPENSES, RECONNAISSANCE ET TRANSITION DES BÉNÉVOLES
SECTION	BÉNÉVOLES		
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	28 JUILLET 2020	REVUE CYCLE	TOUS LES TROIS ANS
DATE MODIFIÉE	4 JUILLET 2023	PROCHAINE REVUE	JUILLET 2026

N.B. Afin d'alléger le présent document, le masculin est parfois employé comme genre neutre.

Politique

La politique de récompenses, reconnaissance et transition des bénévoles est le cadre pour la reconnaissance de tous les bénévoles du CCEB pour le temps et le travail qu'ils contribuent à l'organisation. La politique régit également la transition des bénévoles entre les différents rôles et la cessation du bénévolat pour le CCEB.

Définitions :

Dans cette politique :

« CCEB » désigne le Conseil canadien des examens chiropratiques;

« Directeur général » désigne le Directeur général (DG) du CCEB;

Les « bénévoles du CCEB » sont des chiropraticiens enregistrés et autorisés qui pratiquent actuellement la chiropratique au Canada (à l'exception des membres du public siégeant au Conseil des gouverneurs) qui ne sont pas affiliés à un établissement d'enseignement chiropratique. Ils sont en mesure de servir en tant que bénévole actif, de soumettre leurs formulaires de mise à jour annuelle à temps et de suivre une formation animée par le CCEB.

Objectif

Faire en sorte que le programme de bénévolat soutient les meilleures pratiques, l'amélioration continue and la planification de la relève pour le CCEB.

Procédure

Récompenses et reconnaissance

Le CCEB est reconnaissant de l'engagement des bénévoles du CCEB envers l'organisation et la profession. L'organisation reconnaît que le travail pour le CCEB réduit les heures de bureau et le temps passé en famille. Les récompenses et la reconnaissance sont une expression non salariale de gratitude pour cette contribution.

Consultez OP-GEN-05, la Politique générale des dépenses du CCEB pour des renseignements

concernant le remboursement des dépenses.

Transition

Le CCEB souscrit pleinement à l'amélioration continue et à l'équité. Le CCEB recrute de nouveaux bénévoles et retire des bénévoles existants de façon régulière (roulement des bénévoles) pour assurer l'équité dans le processus de recrutement des bénévoles. Le CCEB effectue une rotation indépendante des bénévoles actifs entre différents rôles d'examen en fonction des besoins d'examen et non de l'ancienneté. Cette rotation, qui est à l'entière discrétion du DG du CCEB, atténue les lacunes futures de formation et d'expérience dans le groupe de bénévoles du CCEB.

Conformément à la politique OP-V-01 sur l'archivage des informations de la base de données des bénévoles, « *Les noms des bénévoles se trouvant en état d'inactivité pendant deux années consécutives seront sauvegardés dans un fichier d'archive. Ces bénévoles ne recevront plus de demandes de renouvellement annuel, à moins qu'ils ne contactent le CCEB pour être à nouveau ajoutés au pool de bénévoles.* »

Portée

Cette politique s'applique à tous les bénévoles du CCEB.

Responsabilité

Approbation : Toute modification de cette politique doit être approuvée par le DG du CCEB.